

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 10 septembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Anne Carron, le 27 novembre 2019. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Séance du 27 novembre 2019

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), et de M. Antoine Fatio, directeur de la Fondetec

M. Fatio donne des chiffres pour illustrer 2018:

- 4,2 millions de francs de soutien ont été accordés en 2018;
- 35 nouveaux dossiers ont été soutenus pour une moyenne de 150 000 francs par dossier;
- 28 dossiers ont été complètement remboursés en 2018;
- le salaire moyen est en hausse pour atteindre 65 000 francs annuels.

La répartition sectorielle est restée large.

Un gros effort a été fourni sur le plan informatique. Les PC personnels des collaborateurs ont été changés, mais aussi le système de gestion de la Fondation. Un chantier a été lancé pour améliorer l'outil provisionnel financier.

M. Fatio rappelle que la Fondetec est la seule fondation dans le canton à disposer d'un provisionnel financier, disponible pour les porteurs de projets.

La mise en place du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et d'un budget quadriennal, ainsi que celle d'un système de contrôle interne, les a beaucoup occupés.

Au niveau des ressources humaines, la Fondetec a souffert de deux absences de longue durée, une pour maladie, l'autre pour accident. Néanmoins, une personne a été engagée pour la responsabilité de l'accueil et une autre personne a été promue au rôle de gestionnaire junior, ce qui est une fierté car cette personne a grandi au sein de la Fondetec.

Au niveau communication:

- un nouveau site internet;
- une nouvelle campagne digitale mise en place depuis l'été sur le thème «Genève, ville d'entrepreneurs»;
- une présence plus active sur les réseaux sociaux. La campagne digitale semble porter ses fruits avec une augmentation des nouveaux dossiers.

En 2019, l'activité de financement est revenue à des niveaux antérieurs.

M. Fatio donne ces chiffres:

- 18 décisions positives pour 107 000 francs par dossier;
- 19 décisions négatives;
- 2 millions de francs accordés à fin octobre 2019;
- 111 dossiers sont en cours de remboursement;
- 7 équivalents plein temps, dont 5 gestionnaires.

Pour l'activité d'hébergement, soit la mise à disposition de locaux pour des entreprises qui veulent être actives en Ville de Genève, le taux d'occupation était de 30% et il a atteint 80%.

M. Fatio conclut qu'ils sont satisfaits de la progression intervenue en 2019.

Questions-réponses

Un commissaire s'inquiète du durcissement du marché de l'emploi, notamment à partir d'un certain âge, et demande quel est son sentiment sur l'évolution du marché.

M. Fatio constate que beaucoup de gens sont poussés vers l'entrepreneuriat par défaut. La Fondetec travaille avec une entreprise qui met les chômeurs sur les rails.

Un commissaire demande où en est le système de contrôle interne.

M. Fatio occupe son poste depuis le mois de septembre dernier et constate qu'il y a déjà une forme de contrôle.

Un commissaire demande si l'entreprise, du fait qu'elle est hébergée par la Fondetec, le met en avant comme argument de transparence et d'honnêteté.

M. Fatio estime la question intéressante. Cela montre que les gens qui passent par la Fondetec ont une certaine crédibilité. L'ensemble du dispositif porte ses fruits. Même si parfois, des porteurs de projets sont freinés par des problèmes de bail. La Fondetec travaille avec des régies pour montrer que si les entreprises sont dans le cadre de la Fondetec cela limite les risques.

Une commissaire voit que les activités de financement sont plus équilibrées: 30 réponses négatives pour 35 positives. Les faillites ont augmenté. Elle demande ce qui s'est passé.

M. Fatio dit qu'il est difficile de savoir à quel moment une entreprise va partir en faillite ou pas. La Fondetec essaye d'aider les entités avant que cela ne soit trop tard. L'idée est de ne pas faire perdurer les choses. Sur les dix dernières années, le taux de réussite est de 86%.

Une commissaire rappelle que par le passé les soutiens ne dépassaient pas les 100 000 francs et qu'ils souhaitaient développer et augmenter les montants.

M. Fatio répond qu'ils ne cherchent pas des montants plus conséquents ou moins conséquents.

M^{me} Gisler précise que les demandes les plus importantes financièrement venaient d'entreprises qui ne correspondaient pas à leurs valeurs. Par exemple, une culture de cannabis légale. Elle relève également que pour les refus, les décisions négatives étaient issues d'un vote majoritaire.

Une commissaire constate que certains dossiers de femmes ont été refusés et en demande les motivations de refus.

M^{me} Gisler répond qu'un dossier n'est jamais refusé sur la base du profil de porteur de projet. D'autres critères entrent en considération dans les décisions.

Une commissaire demande à quoi correspondent les revenus divers.

M. Fatio répond qu'il s'agit d'une partie des sommes qui ont été récupérées auprès de tiers.

Une commissaire aborde l'activité d'hébergement pour savoir si elle se poursuit ou pas.

M^{me} Gisler répond que cette activité n'est pas rentable. Il faudrait augmenter les loyers mais cela les ferait sortir de leur mission. La configuration des bureaux ne s'y prête pas, soit les bureaux sont trop grands, soit ce sont des bureaux individuels. Aussi, le Conseil s'est prononcé pour cesser cette activité dans les locaux qu'ils occupent jusqu'à fin juillet 2021. En revanche, il est prévu de poursuivre cette prestation en collaboration avec d'autres partenaires. L'hébergement ne serait donc plus sous la responsabilité de la Fondetec.

Un commissaire souligne que leur activité est liée au territoire communal de la Ville de Genève et demande quelle serait la possibilité de développement dans le cadre du Grand Genève et si elle est envisagée.

M. Fatio indique que la Fondetec est effectivement ancrée en Ville de Genève. Cela étant, au travers des 600 demandes qui leur sont adressées, elle a noué divers

liens de qualité. L'idée étant de préparer des dossiers afin qu'ils puissent être acceptés par d'autres, en dehors du territoire de la Ville de Genève.

Une commissaire demande si l'organigramme du secrétariat a été modifié.

M. Fatio répond qu'il est plat, avec cinq gestionnaires, une personne à l'accueil et lui-même. Ils n'ont pas l'intention de grandir.

M^{me} Gisler ajoute qu'une personne a été nommée suppléante de M. Fatio.

Une commissaire dit que l'ancien directeur donnait des cours et participait à des séminaires à l'Université de Genève. Elle veut savoir si M. Fatio est également actif dans ce sens.

M. Fatio répond qu'il a participé à la Semaine de l'entrepreneuriat organisée par l'Université de Genève, au Forum entreprendre qui s'est tenu à Uni Mail, au Start-up weekend ainsi qu'à des formations et des ateliers pour les chômeurs. Il n'a jamais refusé de sollicitations pour aller parler d'entrepreneuriat et d'entreprises.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois revient sur la question du Grand Genève qui a été soulevée par un autre commissaire. Il souligne que c'est la Ville de Genève qui a créé la Fondetec et la Ville de Genève qui la soutient, il est donc normal qu'elle soit en Ville de Genève.

Le rapport divers D-32.7 ainsi que le projet de délibération PRD-244 sont approuvés à l'unanimité de la commission des finances.

Projet de délibération du 27 novembre 2019 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2018 de la Fondetec»

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-244

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2018, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2018, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 avril 2019 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).